

Commune de  
**Sailly-sur-la-Lys**  
 PLAN LOCAL D'URBANISME  
 Plan de zonage n°4/4  
 1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/02/2020  
 arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.  
 Fait à Sailly-sur-la-Lys,  
 Le Maire,



Réalisé le : 04/02/2020

ARRÊTÉ LE : 12/02/2020  
 APPROUVÉ LE : XXXXXXXX



Mairie de France (Dép. 59) | Saïny-Normande Le Tourné | Grand Est  
 5 rue des Mésanges | 59200 La Neuve | 8 Place Sainte-Croix  
 59200 Roubaix | 59200 Roubaix | 59200 Roubaix  
 Tél. 03 20 49 39 08 | Tél. 03 20 49 39 08 | Tél. 03 24 44 05 05

**Légende**

- Éléments du patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (chapelles)
- Autres éléments du patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Éléments du patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (arbres isolés)
- Chemins à préserver au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Éléments du patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (haies)
- Éléments du patrimoine naturel à préserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (vergers, parcs paysagers)
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Secteur dans lequel une part minimale de logements locatifs aidés est à produire au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments en zones A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteurs concernés par des risques d'inondation par débordement de la Lys au titre de l'article R151-31 du Code de l'Urbanisme (plus de précisions sur les plans bis relatifs aux risques et aux contraintes)

**Zones urbaines :**

- Ua : secteur urbain mixte des tissus urbains les plus anciens
- Ub : secteur urbain mixte des tissus urbains construits en extension
- Ue : secteur urbain à vocation économique
- Ur : secteur urbain de renouvellement urbain mixte
- 1AU : zone à urbaniser
- A : zone agricole
- Ae : secteur agricole concerné par une activité économique existante
- AeQ : secteur agricole concerné par des équipements publics existants
- N : zone naturelle
- Nch : secteur naturel concerné par la présence d'un château
- Neq : secteur naturel concerné par des équipements publics existants
- Nzh : secteur naturel de zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	450 m <sup>2</sup>	Création d'un accès vers la Lys	Commune
ER n°2	1342 m <sup>2</sup>	Création d'une ouverture sur la Lys	Commune
ER n°3	39328 m <sup>2</sup>	Aménagement des bords de Lys	Etat
ER n°4	953 m <sup>2</sup>	Connexion piétonne au quartier centre-village	Commune
ER n°5	42 m <sup>2</sup>	Rectification d'un virage	Commune
ER n°6	30275 m <sup>2</sup>	Aménagement futur d'un espace de loisirs valorisant l'environnement	Commune
ER n°7	6584 m <sup>2</sup>	Création d'une ouverture sur la Lys	Commune
ER n°8	2138 m <sup>2</sup>	Aménagement d'une voie douce inter-quartier	Commune
ER n°9	466 m <sup>2</sup>	Aménagement d'un accès vers la zone AU	Commune
ER n°10	1509 m <sup>2</sup>	Création d'une aire de jeux	Commune

